

COMMUNE
de
LIMERSHEIM
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 10 septembre 2012
à la mairie à 20 h 00**

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal

11/15

Etaient présents : René STAUB, Maire
Etienne BINNERT
Chantal DIEBOLT
René GLASSER
Christophe HUGEL
Hyacinthe HUGEL
Sébastien HURSTEL
Philippe KIEFFER
Jean-Marie LUTZ
François OTT
Philippe SCHAAL

Absents excusés : Angélique ANGELO
Françoise FOESSEL
Michel MUTSCHLER
Christine WACH

Assistait également : Pamela FASSEL, secrétaire de mairie

Secrétaire de la séance : François OTT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et remercie tous les membres de leur présence.

1. Approbation des comptes-rendus des séances du mercredi 06 juin 2012 et du lundi 09 juillet 2012

Après vérification des éléments figurant dans le compte-rendu du conseil d'école du mardi 29 mai 2012, le compte-rendu du conseil municipal du mercredi 06 juin 2012 a été modifié et approuvé.

Le compte-rendu de la dernière séance en date du lundi 09 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les membres du conseil municipal procèdent à la signature du registre des séances.

2. Inventaire de l'éclairage public, présentation par M. Jean BINNERT, responsable du service technique des Usines Municipales d'Erstein

M. Jean BINNERT, responsable du service technique des Usines Municipales d'Erstein, commence sa présentation par un rappel concernant l'exploitation du réseau éclairage public et l'arrivée du Guichet Unique.

Sur ce dernier point, il précise que le géo référencement des réseaux à moins de 40 cm sera obligatoire à compter de 2027.

Les Usines Municipales d'Erstein proposent, par convention, de procéder aux interventions suivantes :

- Inventaire de l'ensemble des installations d'éclairage public,
- Mesure simplifiée d'éclairage des installations existantes,
- Etablissement d'une cartographie de l'éclairage public,
- Estimation du coût de mise en conformité des installations,
- Propositions d'économie d'énergie électrique.

Le taux de rémunération pour l'ensemble de ces opérations est fixé à un montant forfaitaire de 10 € HT par point lumineux. Le coût estimé pour la commune de Limersheim est de 500 € HT, montant estimatif correspondant à la moitié de nos installations d'éclairages public.

La convention a été établie pour toute la durée de l'opération.

Après avoir entendu les explications de M. Christophe HUGEL, adjoint au maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3. Rapport des commissions

A. Commission Urbanisme et Patrimoine Foncier

La commission s'est réunie le jeudi 09 août 2012.

- **Largeur de trottoir dans la rue Circulaire (2^{ème} tranche de travaux) :**

Les bordures de trottoir seront déposées dans leur totalité du côté des numéros impairs de la rue (de Louis WALTER à Xavier KIEFFER), la commission propose de modifier la largeur du trottoir, de la ramener à 2m à la hauteur de la maison d'habitation de Louis WALTER et à 2m50 devant la maison d'habitation de Xavier KIEFFER. De même il sera rabaisé une partie du trottoir pour favoriser le passage piéton.

Par contre, le trottoir de l'angle de la rue Circulaire et de la rue Haute devra rester à 1m70 pour faciliter la circulation des tracteurs avec grandes remorques.

- **Emplacement des 2 candélabres :**

- 1 devant le 51 rue Circulaire (Louis WALTER)
- 1 entre le 55 rue Circulaire (Richard GLASSER) et le 57 rue Circulaire (Xavier KIEFFER).

- **Aménagement à proximité de la laiterie :**

Le marché (pour la 2^{ème} tranche des travaux de la rue Circulaire) avec l'entreprise SPEYSER prévoit une tranche conditionnelle d'un montant de 4 700 € HT pour l'aménagement de la placette entre la laiterie et la rue Valpré.

Le marché actuel sans la tranche conditionnelle s'élève à 22 500 € HT, somme prévue dans le budget communal 2012.

La commission propose de ne pas faire cette tranche conditionnelle étant donné que le passage derrière la laiterie qui mène jusqu'à la rue Valpré n'est plus d'actualité.

- **Rétrocession de terrains :**

Une liste de rétrocession de terrains et chemins est encore ouverte conformément à la délibération du 21 octobre 2003.

Afin de déterminer les parcelles restant à faire, la liste a été envoyée au tribunal d'instance pour connaître les noms des propriétaires actuels.

- **Adjudication de bois 2012 :**

Une dizaine de peupliers dépérissent au lieu-dit Hostaette, il convient de prévoir l'abattage de ces peupliers en vue de l'adjudication 2012. A la prochaine réunion il sera mis à l'ordre du jour la constitution des lots pour l'adjudication de bois 2012.

- **Divers :**

- **Le parc clôturé au lieu-dit Hasenbuehl**, loué par M. LOEFFLER et Mme LOTZ. Après maintes tentatives de joindre les locataires, aucun contact n'a pu être établi. Avant d'engager une procédure, la commission propose de faire un relevé de l'état des parcelles clôturées par un huissier.

- **Garde-corps pour le pont Auf Rotzen** : Bruno SCHWEIGHART a terminé le garde-corps, il reste à réaliser la peinture et prévoir une date de travaux pour la mise en place.

- **Projets 2013** : des devis sont en cours pour le ravalement de façade de la mairie. Il faudrait également prévoir une tranche d'éclairage public.

- **Avancement du projet de la piste cyclable** reliant la route départementale n°207 à la rue de la Gare : une réunion est prévue le 3 septembre sur place entre l'association foncière, la commune et la communauté de communes du Pays d'Erstein.

• **Réunion de travail avec le Conseiller général du canton** : lors de la réunion du 3 juillet 2012 avec M. Francis GRIGNON, Conseiller général, il a été fait un état sur les subventions en cours prévu dans le contrat de territoire 2009-2013.

- Pour le calcul de la subvention voirie : 31 % de 70 % du montant HT soit 21,7 % du montant HT.
- Les poteaux d'incendie ne sont plus subventionnables.
- Pour la subvention de la charpente de l'église, voir M. GRIGNON en fin d'année.
- Pour 2013 il manque le point sauvegarde du patrimoine pour un montant éligible de 20000 € HT.

B. Commission Permis

La commission s'est réunie les jeudis 26 juillet 2012 et 09 août 2012.

Déclarations préalables :

- M. Pierre FOESSEL Construction d'un auvent
1 rue des Platanes
- M. Christian WOLLENBURGER Edification d'une clôture
3A rue des Noyers
- M. Franck DIEBOLT Construction d'une clôture
1 impasse de la Forge

Permis de démolir :

- M. Hervé HEITZ et Mme Delphine PETER 67 rue Circulaire

Permis de démolir et de construire :

- M. Alexis ISSENHART Construction d'une maison d'habitation
48 rue Circulaire

Permis de construire :

- Mme Hélène GRAD Extension d'un bâtiment agricole
75 rue Circulaire
- M. Stéphane REBIZZI Construction d'une maison d'habitation
rue du Lin
- M. Hervé HEITZ et Mme Delphine PETER Construction d'une maison d'habitation
67 rue Circulaire
(permis non délivré à ce jour)

Les nouvelles évolutions marquantes du code de l'urbanisme :

- L'autorisation en demande préalable en construction passe de 20 m² à 40 m².
- L'autorisation de construire sans autorisation passe de 2 m² à 5 m².

Evolution du dossier concernant l'exercice du droit de préemption sur la ferme Fender :

M. René GLASSER, adjoint au maire, présente l'évolution du dossier durant les mois de juillet et d'août 2012, notamment la rencontre avec le futur acquéreur et les différents échanges avec le SDAU et l'EPFL.

En conclusion, M. le Maire qui a le pouvoir de préemption répond à la déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A) : « La commune de Limersheim n'exercera pas son droit de préemption, mais conserve l'emplacement réservé ».

Aujourd'hui le 10 septembre 2012, M. Michael WENDLING a déposé le permis de construire.

4. Départ en retraite de M. Claude BOESCH, instructeur ADS SDAUH d'Obernai

M. Claude BOESCH, en qualité d'instructeur ADS SDAUH à Obernai a assuré la supervision des questions liées à l'urbanisme pour la municipalité de Limersheim.

En raison de l'excellence de la collaboration, le conseil municipal de Limersheim a décidé d'octroyer un cadeau à M. Claude BOESCH

- Une carte cadeau FNAC d'une valeur de 100 €

Après avoir entendu les explications de l'adjoint au maire, M. René GLASSER, le conseil municipal émet un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

5. Embauche et présentation de Paméla FASSEL

En raison du départ en congé de maternité de la secrétaire de mairie, titulaire du poste, il s'est avéré nécessaire de recruter un agent sur un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet.

Le poste a été publié par le centre de gestion. Le recrutement devant intervenir le 03 septembre 2012. La commune de Limersheim a enregistré de nombreuses candidatures pour ce poste. Le niveau général des candidatures est élevé, il se situe au niveau bac+3.

M. Etienne BINNERT, adjoint au maire, explique qu'une première sélection a été opérée sur dossier. Le choix après entretien s'est porté sur Paméla FASSEL, elle a 22 ans et habite Urmatt.

Elle est titulaire d'un baccalauréat sciences et technologie de la gestion et d'un diplôme universitaire technologique spécialité techniques de commercialisation de l'IUT de Belfort-Montbéliard.

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal émet un avis favorable au recrutement de cet agent en qualité d'adjoint administratif 1^{ère} classe contractuelle à temps complet.

Adopté à l'unanimité.

6. Horaires d'ouverture de la mairie au public

Les heures d'ouverture de la mairie sont les suivantes :

- Lundi de 15h30 à 17h30
 - Mercredi de 15h30 à 17h30
 - Jeudi de 16h à 19h
- Et également sur rendez-vous.

Le changement d'horaires est effectif à partir du 03 septembre 2012. Une note d'information a été publiée et diffusée dans ce sens le 16 août dernier.

7. Ecole

Effectif à l'école : M. Etienne BINNERT explique que l'effectif pour la rentrée 2012-2013 a encore légèrement progressé. La *maternelle* compte 29 élèves, la *section élémentaire 1* 19 élèves et la *section élémentaire 2* 18 élèves, soit 66 élèves pour les trois classes. Il signale qu'une enseignante travaille à temps partiel.

Travaux et achats : comme chaque année, le programme d'entretien préventif a été mis en œuvre pendant les grandes vacances. M. Yann STIEGER a assuré la totalité des interventions sur le site, la mise en œuvre de ce programme évite les multiples interventions en cours d'année (robinetteries, écoulement de l'eau, électricité...).

La municipalité a assuré le remplacement de l'ancien micro-onde en raison de sa vétusté.

Boîte aux lettres pour l'association des parents d'élèves associés de Limersheim (PAL), la commune a reçu un courrier le 05 juin dernier pour la mise en place d'une boîte aux lettres. M. Etienne BINNERT explique qu'il s'est entretenu avec Mme Emmanuelle KIEFFER, présidente du PAL, la question sera prochainement débattue en commission relations publiques et vie scolaire.

8. Concours des maisons fleuries 2012

Cette année encore la commune a organisé son traditionnel concours des maisons fleuries. Il a eu lieu jeudi 12 juillet 2012 à 17h. Sept personnes ont été conviées en qualité de membre du jury, M. Patrick KIEFFER, trésorier de l'office du tourisme a assuré la présidence du jury. Ont été attribués 14 prix dans la catégorie maison et jardin, 1 prix d'encouragement et la création d'un prix d'encouragement contemporain.

M. Etienne BINNERT pense qu'il convient l'année prochaine de modifier les modalités de classement du concours par la création : de prix d'excellence, de prix d'honneur et d'un ou plusieurs prix d'encouragement. Cette année le jury a estimé qu'il convient d'attribuer un prix d'encouragement pour un aménagement contemporain.

Passage du jury départemental le 06 juillet à 16h50 pour apprécier quatre réalisations florales du village. Pour le moment nous ne connaissons pas le résultat du concours départemental.

Au concours de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, passage du jury le vendredi 03 août 2012. Notons qu'à nouveau la commune de Limersheim est très bien classée, en troisième place derrière Erstein et Hindisheim. M. René GLASSER explique qu'il convient de féliciter et d'avoir une attention pour M. Yann STIEGER en raison de la qualité de ses aménagements floraux et des soins qu'il apporte aux massifs.

9. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

En 2012, le coefficient multiplicateur appliqué pour la commune de Limersheim est de 8.

Une note de la Préfecture autorise une augmentation du coefficient multiplicateur à 8,28. L'augmentation de ce coefficient n'entraînera que très peu de recettes.

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents de garder le coefficient multiplicateur de 8.

Adopté à l'unanimité.

10. Rapport annuel 2011 sur l'assainissement

Le rapport annuel 2011 établi par le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin) a été présenté par M. Christophe HUGEL. Il détaille minutieusement le compte-rendu financier et le compte-rendu technique.

Il indique également les données générales et celles spécifiques à Limersheim, en particulier les travaux de renforcement du réseau public d'assainissement réalisés par le SDEA dans la rue Circulaire.

Il rappelle également que le SDEA a un centre à Benfeld situé 4 rue d'Espagne qui accueille les usagers du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Ce rapport est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

A l'unanimité le Conseil approuve les éléments fournis par le rapport 2011.

11. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Présentation du rapport par M. René GLASSER.

Il indique les données générales et ceux spécifiques à Limersheim.

Au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, on observe que les tonnages du verre collectés annuellement par apport volontaire ont augmenté entre 2010 et 2011. C'est également le cas des tonnages des papiers-cartons, des journaux-magazines et des plastiques.

Les tonnages de déchets collectés annuellement en déchetteries sont également en progression.

Il signale au conseil municipal qu'il faudrait prévoir la mise en place d'un deuxième emplacement à bacs de récupération des déchets recyclables d'ici 2013.

Il précise que la redevance incitative sera mise en place en 2013.

M. René GLASSER a également rappelé les horaires d'ouverture du point de collecte des déchets verts et de gravats à Hindisheim

Lundi de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés).

Samedi de 9 h à 12 h.

Après avoir pris connaissance des différents éléments du rapport, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

12. Divers

- La prochaine commission Relations Publiques et Vie Scolaire aura lieu le mardi 25 septembre 2012.
- Le samedi 29 septembre sera organisée une journée de travail pour la mise en place du garde-corps au pont Auf Rotzen.
- M. René GLASSER a présenté les plans du permis de construire de M. Hervé HEITZ et les plans des projets de M. Michael WENDLING et de M. Steve KIEFFER.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 50 et remercie les membres du conseil pour la tenue et la qualité des débats.

Le Maire,

René STAUB